

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 08 Décembre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
		Pour : 20
23	19	Contre : 0
		Abstentions : 0
Acte rendu exécutoire après		
Transmission au contrôle d'égalité		
Publication		

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 Décembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 30 Novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DORE, Mme GROSJEAN.

ÉTAIT ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : M. LARAN à Mme CHABBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2025 – 07 - 11 – RECRUTEMENT DE 9 VACATAIRES DANS LE CADRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'en raison du recensement de la population, il y a lieu d'engager 9 agents recenseurs du 05 janvier 2026 au 15 février 2026.

Considérant que ces agents seront recrutés pour les seuls besoins et la durée de l'enquête et qu'ils seront rémunérés à l'acte, il convient de les recruter en tant que vacataires.

Il est également proposé de leur attribuer la rémunération suivante :

Rémunération brute calculée forfaitairement, après service fait, de la façon suivante :

- 0,70€ par feuille de logement récupérée ou remplie en ligne,
- 1,30€ par bulletin individuel récupéré ou rempli en ligne,
- 45,00€ par séance de formation,
- 90,00€ par tournée de reconnaissance effectuée dans son intégralité,
- de 25,62€ à 51,25 € (selon le secteur) pour les frais de déplacements liés à l'utilisation du véhicule personnel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le recrutement de 9 vacataires pour une durée de 6 semaines du 05 janvier 2026 au 15 février 2026 pour les opérations de recensement de la population.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibus dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 09/12/2025

Le Maire,
Patrick FANTON

Le Secrétaire,
Thierry VIDAL

